

Se protéger de ses parents une fois adultes

Par Koo Hana, le 15/12/2016 à 21:02

Bonjour,

Je me permets de venir piocher quelques réponses à notre problème... Voilà j'ai aujourd'hui 25 ans et mon jeune frère 23 ans, nous pensions pouvoir nous reconstruire mais une peur nous envahie: celle de voir nos parents resurgir.

J'explique notre situation, nous avons été abandonnés par nos parents chez mes grands parents maternels. J'avais 2 ans et mon frère 6 mois.

Nous avons grandis TOUTE notre vie chez eux, jusqu'à nos 18 ans. Nous avons été à l'école du village, chez le médecin de famille... bref, nous avons vécus chez nos grands parents 18 ans.

Seulement il n'y a eu aucun jugement ou autre. Mon grand père avait peur que ma mère se retrouve "sans ressource", déjà qu'elle venait pleurer chaque mois pour de l'argent. Il lui a laissé l'apl pour 3 enfants (car elle en a eu une troisième qu'elle a élevée...) et les allocations chaque mois pour 3. Une aberration qui n'a jamais choqué l'administration française même après dénonciation.

La peur vient du fait que nous avons été continuellement maltraités par notre mère. Elle venait chaque mois et nous "prenait" 1 mois en été. Nous avons été malmenés physiquement et surtout psychologiquement. Aujourd'hui je suis reconnue handicapée bipolaire et mon frère souffre de troubles similaires, la cause première est liée à ce qu'elle nous a fait endurer.

Victimes nous étions toujours menacés pour ne rien révéler à nos grands parents. Ils n'ont été mis au courant que lorsque l'on s'est un peu desserrés de nos liens, vers nos 18 ans.

Ma mère a continué ses abus de faiblesse sur ma grand mère aujourd'hui en état végétatif (alzeimher) et aujourd'hui toujours sur mon arrière grand mère de 96 ans. La menaçant, la culpabilisant pour lui soutirer de l'argent. Mon grand père peine à y remédier et j'avoue que pour mon frère et moi cette femme représente un obstacle que nous ne savons pas gérer.

Mais le soucis est et a toujours été l'argent.

Elle n'a eu des enfants que pour l'argent. A manipulé mes grands parents pour de l'argent. Maintenant que mis au courant mon grand père la rejette elle continue de quémander de personne à personne.

Et c'est là que nous avons peur. Il n'existe aucun jugement, légalement nous sommes reconnus comme ayant été élevés par cette femme.

Outre le fait que psychologiquement c'est difficile à porter. L'on a l'impression d'être toujours attaché à notre bourreau sans que cela n'émeuve qui que se soit. A titre personnel je ne sais toujours pas me reconstruire et mon traitement, conséquent à des répercussions sur ma vie quotidienne. (travail difficile, impossibilité d'avoir des enfants...) et l'impunité dont elle bénéficie me tue littéralement.

Je ne vais pas me lancer dans le détail de ses exactions, j'ai bien peur que cela ne relève plus de la psychiatrie et ne vous tienne pour quelques jours de lecture. (rires)

Ce qui nous effraie c'est qu'elle sait que les enfants "doivent" aider leurs parents. Et maintenant que nous travaillons nous craignons qu'elle ait l'outrecuidance de nous demander une pension ou quelque soit le nom de l'aide en question.

Elle ne touche rien, ne travaille pas, ne justifie pas de ce laxisme pour autant. Bien sur de petites magouilles en petites magouilles on s'en sort, mais ce n'est pas le soucis.

Et elle ne reculera devant rien pour de l'argent. Vraiment rien, elle n'a aucun scrupule, ne connait pas de limite dans l'horreur qu'elle puisse commettre pour quelques billets. L'argent est sa seule raison de vivre et nous ne voulons pas risquer en plus de devoir "payer" encore pour elle.

Nous avons entendu parler de la déchéance parentale, qu'elle pouvait être accordée même adulte.

Que devons nous faire ? Qui voir ? A qui en parler ?

Nous pouvons justifier de tout.

Témoignage de là où nous avons résidés, les médecins, les écoles, mon pédopsychiatre...

J'espère pouvoir trouver dans vos conseils, la solution à cette peur qui nous ronge depuis trop longtemps.

En vous remerciant,

Cordialement.

Par Visiteur, le 15/12/2016 à 21:40

bonsoir.

Il n'y a pas de "déchéance parentale", mais votre dossier doit être le plus complet possible (témoignage de votre vie chez vos grands parents et tiut autres preuves, car un enfant peut être déchargé par le juge de cette obligation si le parent a lui-même manqué gravement à ses obligations envers lui.